

**Compte-rendu
de la réunion des Délégués du Personnel
du 17 janvier 2013 – Nances**

Destinataires

Madame BAILLEMONT, Messieurs BERARD, BOCCARDI, CINQUIN, de SAINT ANDRE, VISTORKY

Pour information

Centres d'entretien, de péage et CESAR
Chefs de département

Présents

Titulaires	Emploi	Syndicats	Lieu	Suppléants	Emploi	Syndicats	Lieu
Premier collège – Employés d'exécution							
BAUDEL Jean-Yves	AR	FO	CE ANNECY	DHÉRIN Thierry	AR	FAT	CE ANNECY
COQUET Hervé	AR	FAT	CE NANCES	RAVIER Marie-Pierre	RP	FAT	CHAMBERY
GAILLARD Rachel	RP ATE	CGT	VOREPPE	RUGGERI Marc	RP	CGT	HTE-SAVOIE
PICHARD Vivian	RP	FAT	2 VALLEES	LAVERNE Bruno	AR	SUD	CE TOUVET
DALLAFIOR Valérie	Sec.	CFDT	CHAMBERY				
TROUILLET Yvanne	RP	SUD	ISLE D'ABEAU				
Deuxième Collège – ETAM et Cadres							
STREBY Jean-Michel	RC	FAT	CHAMBERY	GUILLON Denis	TECH.	FAT	EQUIPEMENT
VANDAMME Eric	RC	CFDT	CHAMBERY	GIRARD-REYDET Laurent	TECH.	CFDT	EQUIPEMENT

Assistants syndicaux des délégués

JP. GARCIA (FAT) - P. CHAMBET (CGT) – D. BOLLAERT (FAT) - D. HUMBERT (FO) – C. BEL-DIT-BERBEL (CFDT) – E. BOULLY (CGT) – F. DUMOUCHEL (SUD) – E. PIZZORNI (CGC)

Absents excusés

Titulaires	Emploi	Syndicats	Lieu	Suppléants	Emploi	Syndicats	Lieu
Premier collège – Employés d'exécution							
DSHERBEY Corine	RP	CFDT	VOREPPE	CARTIER Nathalie	RP	CFDT	VERCORS
				TIXIER Fabien	AR	CFDT	CE TOUVET
Deuxième Collège – ETAM et Cadres							
GARRY Jocelyne	CCPA	CFE-CGC	LYON	NAPOLEONI Marc	MÉCA.	CFDT	CE RIVES
				DUBOIS-CAFFIER Valérie	AT	CFE-CGE	CHAMBERY

Réunion des DELEGUES DU PERSONNEL Jeudi 17 janvier 2013 – 9H 30 - Nances

Préambule de Jean-Paul GARCIA

Monsieur GARCIA évoque le problème soulevé par une salariée convoquée par son Chef de centre à sa reprise du travail suite à longue maladie. Le reproche lui aurait été fait d'avoir été arrêtée et d'avoir coûté cher à la société. Une remarque du type « vous feriez bien de prendre votre retraite » lui aurait été adressée.

Jean-Paul GARCIA rappelle que la mobilité se fait sur la base du volontariat et que la date de départ à la retraite est décidée par le salarié. Il précise que la salariée concernée ne souhaite pas travailler sur CHAMBERY et ne souhaite pas partir en retraite.

FO

1° Les questions pour la réunion du droit d'expression de fin d'année doivent-elles obligatoirement être remises à l'avance à l'encadrement du centre ?

Même si cela est souhaitable, notamment pour permettre à l'encadrement de préparer les réponses, il n'y a pas d'obligation de remettre par avance les questions en vue de la réunion relative au droit d'expression. Toutefois, lorsqu'elles sont uniquement posées en séance, il est possible que l'encadrement ne puisse pas y répondre immédiatement.

2° Le personnel est-il obligé d'assister à cette même réunion ?

La participation à la réunion annuelle relative au droit d'expression repose sur le volontariat.

Un représentant syndical demande qu'il soit rappelé dans le compte rendu DP que les « fonctions » de rapporteur de la réunion de droit d'expression, tout comme celles d'animateur, ne sont pas forcément dévolues à la hiérarchie du Centre.

C'est en effet aux participants de la réunion de désigner les salariés chargés d'assumer ces « fonctions ».

3° Les roues de secours ont été enlevées dans les fourgons sur le Centre d'entretien d'Annecy ! Est-il normal qu'un agent qui crève reste pratiquement 1 heure sur B.A.U. (quand il y en a une) à attendre qu'on lui apporte une autre roue ?

Nous avons constaté qu'à plusieurs reprises les agents avaient des difficultés pour remplacer les roues en cas de crevaison sur les fourgons. Le cric d'origine étant un peu faible, la clé de desserrage de goujon n'est pas pratique. Les agents venaient prendre le cric à roulette de 3.5 t ainsi que la clé en croix qui est à l'atelier. D'autre part, la roue de secours est placée sur le passage d'aile à l'arrière droite côté passager. Pour accéder à cette roue, il faut déplacer le matériel placé devant.

Afin de réduire la durée de l'échange de roue, nous avons opté pour un stockage des roues de secours des fourgons au magasin des équipes.

Sur Annecy, nous avons également doté les équipes d'entretien d'un cric de 4t ainsi qu'une croix de desserrage.

Le délai de remplacement d'une roue a été fortement réduit avec cette méthode. Quand il y a crevaison, un second fourgon charge la roue au centre ainsi que le cric et la clé en croix. Il rejoint le véhicule en panne. En effet, l'opération se fait avec au moins 2 agents.

C'est une pratique déjà en place avec les poids lourds ; les roues de secours sont stockées au centre d'entretien.

Enfin, nous gagnons du poids (28 kg) sur la charge utile du véhicule. Au niveau sécurité, le fourgon en panne sur BAU peut actionner sa signalisation pour se mettre en sécurité ou rouler, lentement vers un refuge, un garage ou un portail.

A l'issue des échanges en séance, une bombe anti-crevaison sera mise à disposition dans chaque fourgon.

4° La ronde ADELAC étant prévue au contrat d'exploitation AREA, est-ce au personnel d'astreinte d'effectuer cette tâche, vu qu'il s'agit d'un horaire programmé ?

Cela a été discuté avec l'ensemble du personnel à l'ouverture d'ADELAC, il y a 4 ans. L'horaire de la ronde est aléatoire et peut être modifié suivant les interventions sécurité sur la plage horaire entre 23h et 2h. En hiver, cette ronde est faite par les agents en charge de la surveillance du réseau. Quand il y a une ronde pour un basculement, par exemple pour les travaux d'entretien des chaussées ou sur un ouvrage d'art, c'est l'agent en poste sur le chantier qui exécute la ronde sur ADELAC. L'ensemble des agents d'astreinte avait donné leur accord pour réaliser cette ronde dont la durée est d'une heure.

Renseignements pris en fin de semaine dernière au centre d'entretien, il n'y a pas d'agent qui remette en cause l'organisation mise en place pour la ronde sur ADELAC.

FAT

5° Pourriez-vous nous donner le nombre de contrat TPA qui ont eu cette année :

- Une augmentation de contrat.
- Une diminution de contrat.

Centre péage du Nord-Isère : Secteur de St Quentin - Secteur de l'Isle d'Abeau

Centre Péage d'Annecy

Centre Péage de Chambéry : Secteur de Chambéry - Secteur de Chignin

Centre Péage du Vercors : Secteur de Voreppe - Secteur de Chatuzange

Centre Péage des 3 Vallées : Secteur de Crolles - Secteur de Ste Hélène

3 diminutions et 1 augmentation : 2 diminutions sur le Centre Nord-Isère, 1 sur le Centre des Trois Vallées – 1 augmentation sur le centre des 3 Vallées.

6° Les mesures de compensation de pertes d'heures pour les TPA seront-elles reconduites cette année ?

Non, à ce jour, ce n'est pas prévu.

7° Pourriez-vous nous donner les effectifs titulaires précis de chaque centre d'entretien ?

Centre d'Entretien de Chesnes

Centre d'Entretien de Nances

Centre d'Entretien des 3 massifs : Secteur de Rives - Secteur de St Marcellin - Secteur du Crozet

Centre d'Entretien d'Annecy

Centre d'Entretien du Val de l'Isère - Secteur du Touvet - Secteur d'Aiton

Chesnes : 41

Nances : 44

3 Massifs : 89 - Rives : 35 - St Marcellin : 32 - Le Crozet : 21

Val de l'Isère : 56 - Le Touvet : 31 - Aiton : 24

Annecy : 43

8° Serait-il possible d'installer des abris voitures sur le parking des techniciens de Montmélian ?

Jean-Philippe PATTYN n'a pas été informé de cette demande. Quel est le besoin ?

Un élu explique que les arbres ont été coupés et que les techniciens souhaiteraient pouvoir mettre leurs véhicules à l'ombre car ils transportent des produits qui ne doivent pas être exposés à la chaleur.

Mme BAILLEMONT explique qu'elle n'est pas favorable à ce type de mesures car si elle répond positivement, d'autres demandes de même nature vont affluer.

9° La prime de fin d'année doit-elle être confidentielle ?

Le montant attribué à un salarié au titre de la prime de fin d'année est une information qui n'a pas vocation à être diffusée.

Au PC CESAR, la prime des opérateurs est discutée entre chefs de salle. Cela est normal. Les primes sont communiquées ensuite aux salariés en tête-à-tête.

10° Pourriez-vous nous confirmer que, conformément à l'article 4 de l'accord N°31, l'ensemble des primes de faisant fonction ont bien été majorées ?

En raison d'un dysfonctionnement dans la formule de calcul, les primes de faisant-fonction n'ont pas été prises en compte, pour les salariés concernés, dans le calcul de la prime de fin d'année théorique.

Dès lors, une mesure de rattrapage sera opérée avec la paie du mois de janvier. Un courrier explicatif sera remis à cette occasion aux salariés.

11° La Direction pourrait-elle nous expliquer pourquoi les PTE des petites gares ont été supprimés, sachant que ceux-ci permettent aux ATE d'effectuer leur travail de manière normale et en sécurité ?

Les interventions dans les péages sans personnel sont réalisées à distance par l'ATE du CTE. Les remplissages de bols et retraits de sacs et coffres sont décidés en concertation avec le Receveur chef avant de se rendre sur les différents péages et n'imposent pas une consultation sur place. L'ATE n'est donc pas utile sur les sites sans personnel.

12° Serait-il possible de laisser à demeure, comme cela été fait avant, les tours de service sur tous les centres péage afin qu'ils puissent être consultés à tout moment par les salariés ?

Les tours de service sont consultables dans tous les centres péage (dans un classeur en salle de repos, au niveau du secrétariat ou auprès du Receveur chef).

Les élus font remarquer qu'à STE HELENE, le classeur n'y est plus. Bertrand de SAINT ANDRE se renseigne sur ce point.

13° Serait-il possible d'effectuer un affichage périodique des soldes de CP, CP13, et CR2 sur les centres péage et les centres d'entretien ?

Il est de la responsabilité de chaque salarié de suivre son droit à jours de congés. A cette fin, il dispose d'un état de son solde de jours de congés, et d'un récapitulatif des jours pris, joint à la feuille de paie. Au surplus, en cas de doute ou de problème, chaque salarié peut s'adresser à la secrétaire du centre pour faire le point.

Concernant spécifiquement les CP13, une réponse à cette question a été donnée lors de la réunion d'avril 2012 : « Les CP13 sont issus de la conversion d'une partie ou de la totalité du 13^{ème} mois en cours d'acquisition, demandée par le salarié et acceptée par la hiérarchie. Il n'y a donc pas d'acquisition directe et automatique de jours de CP13, qui pourrait se traduire en « droit » ou en « solde » à CP13.

En outre, une telle information est par nature erronée, dans la mesure où elle porte, pour partie, sur des droits qui ne sont pas acquis (information en cours d'année alors que le 13^{ème} mois est acquis sur l'année entière) et qui sont susceptibles d'évoluer par la suite (par exemple en cas de maladie) »

14° Sur le péage d'AITON et ST PIERRE, le feu d'affectation et le coffret de l'extincteur sont trop proches l'un de l'autre et gênent le passage ; serait-il possible d'y remédier ?

La FAT explique que le site est MONTMELIAN et non AITON et ST PIERRE.
La direction reporte donc la réponse à la prochaine réunion de DP.

15° Un salarié à mi-temps doit-il obligatoirement travailler une semaine sur deux ?

Un salarié à mi-temps ne doit pas nécessairement travailler une semaine sur deux. La fixation des horaires de travail, dans le respect des règles légales et conventionnelle, doit résulter d'un accord entre les parties.

16° La mise en place d'intranet sur les centres péage a été une bonne chose, et aurait pu être un bon outil d'information. Toutefois, la majorité du personnel ne peut s'en servir par manque d'équipement, de temps pendant leur pause. Serait-il possible d'améliorer les choses ?

Il est possible de consulter l'intra à partir de toutes les gares. Sur les barrières, cela se fait à partir de bornes et la consultation peut se faire pendant les temps de pause. Sur les gares satellites, la consultation est possible par l'intermédiaire de GIGA au cours du poste ou en fin de poste.

17° Lorsqu'un balisage de nuit est programmé pour une entreprise, la préparation de ce balisage (mise en place des panneaux de pré-signalisation), doit-elle se faire de nuit juste avant la pose de celui-ci, ou de jour ?

Il est préférable de préparer les balisages (prédisposition des panneaux sur site) de jour. Par contre, la mise en place de la signalisation d'approche doit se faire au plus près de la pose de la neutralisation de voie. Suivant l'époque de l'année, cela peut se produire quand il fait nuit.

18° Les agents routiers ont une dotation habillement qui est au minimum. Nous demandons que la direction fasse un effort pour augmenter cette dotation en concertation avec la commission habillement.

Il est faux de dire que « Les agents routiers ont une dotation habillement qui est au minimum ». Au contraire, la dotation couvre un maximum des besoins des Agents routiers, qu'il s'agisse de vêtements ou d'EPI. Néanmoins, il est toujours possible de la faire évoluer, voire de modifier celle-ci. C'est le rôle de la Commission Habillement, animée actuellement par Jean-Michel COUTY, comme pour les sujets des tee-shirts, du sweet-shirt, de la parka 3 en 1, des chaussures de sécurité, autant d'articles qui ont évolué grâce au travail de la commission et aux tests effectués sur le terrain par des utilisateurs et avec la validation volontariste par la direction des choix proposés par la commission. La dotation individuelle a déjà un coût élevé et il faut savoir rester raisonnable.

De plus, si ponctuellement, un agent, pour quelque raison que ce soit (déchirure, nouvel embauché, usure prématurée, etc.), estime qu'il y a lieu de lui compléter son vestiaire, celui-ci doit se rapprocher de son Chef d'équipe qui validera avec le RVL le bien-fondé de la demande.

19° Serait-il possible que les délégués du personnel, lors de leur réunion mensuelle, soient avisés des accidents de travail qui se seraient produits lors du mois ?

Non, il paraît important de respecter les prérogatives et périmètres des différentes instances paritaires.

Un élu précise que les Délégués du personnel sont habilités à demander ce genre d'information et qu'ils souhaitent ainsi pouvoir mieux travailler sur la sécurité du personnel.

Ghislaine BAILLEMONT prend note de cette demande.

CFDT

20° Concernant les congés pour évènements familiaux, la règle actuelle est de ne pas cumuler ceux-ci avec les CP.

Nous demandons de faire une exception pour l'évènement familial décès qui permet de bénéficier d'un congé de 5 jours ou 2 jours en fonction du lien de parenté. En effet nous considérons d'une part que, contrairement aux autres évènements, le décès est imprévisible et d'autre part que c'est un évènement qui nécessite du temps pour accompagner sa famille dans cette épreuve.

Aussi, nous souhaitons qu'il soit possible de cumuler CP et congés décès lorsque les CP ont été posés préalablement à l'évènement.

Une réponse négative a déjà été apportée à cette question lors de la réunion des délégués du personnel du mois de juin 2012 : *« La Direction explique qu'elle n'est pas favorable à la mise en place d'une telle exception, sachant d'ailleurs que le décès n'est pas le seul évènement de famille non prévisible (maladie grave d'un enfant par exemple). En outre, elle rappelle que la convention collective précise expressément que les jours de congés pour évènements familiaux ne sont pas des jours de repos ou de congé supplémentaires, puisqu'ils ont pour seule vocation de permettre aux salariés de participer aux évènements en cause »*

La Direction ne souhaite pas aujourd'hui modifier sa position, considérant, et c'est bien là l'essentiel, que dans tous les cas, le salarié sera assuré de pouvoir préparer et participer aux obsèques.

Un représentant syndical déplore cette position qui ne prend pas suffisamment en compte, selon lui, le caractère particulier du décès par rapport aux autres évènements de famille.

21° La direction peut-elle nous confirmer que seuls les CP sont concernés par la planification à 6 mois des salariés du péage ?

Seuls les CP sont concernés par la planification à 6 mois. Par contre, comme cela est indiqué sur l'imprimé de demande au personnel *« toutes les autres absences connues pour ces périodes seront bien sûr les bienvenues : réunions, mariages etc. »*.

22° L'article 4 de l'accord 31 prévoit que le montant de la prime théorique de fin d'année des salariés amenés à intervenir en qualité de faisant fonction soit augmenté afin de tenir compte des indemnités de faisant fonction perçues pendant l'année écoulée. Fin décembre 2012, les salariés concernés n'ont pas eu cette augmentation sur leur prime de fin d'année. Nous souhaiterions connaître les raisons de cette absence et savoir quand cette situation sera régularisée.

Voir question 10.

23° Lors de la réunion DP du 25 août 2011, nous alertions la direction sur la signalisation des voies sur l'autoroute avant la barrière de péage de S^t QUENTIN FALLAVIER, la qualifiant de confuse, surchargée et difficilement compréhensible par les clients. A cette occasion, la direction nous avait répondu que la signalisation serait revue lors des travaux prévus sur ce péage. Aujourd'hui, les travaux sont terminés et les voies TSA en service. Nous souhaiterions savoir quand la nouvelle signalisation sera mise en place ?

Tous les panneaux non réglementaires sont retirés d'ici la fin du mois de janvier 2013, à l'exception de celui situé sur le PS en amont de la plate-forme de péage sens Chambéry / Lyon. Dans le cadre de la mise en service du TSA, une étude vidéo va démarrer afin d'étudier le comportement clientèle en sens Chambéry / Lyon et vérifier ainsi la pertinence de ce panneau.

24° Afin que les clients ne traversent plus à pied la TSA 732 de S^t EXUPERY, un potelet équipé d'un interphone a été installé sur le trottoir. Cet interphone n'étant pas signalé, les clients ne l'utilisent pas et continuent de traverser à pied la TSA 732. Nous demandons à la direction de signaler cet interphone afin que les clients l'utilisent plutôt que de continuer de traverser les voies à pied.

Le problème est lié à la fermeture de l'espace clients. Une information sera mise sur place sur la façade, indiquant cette fermeture et les espaces clients les plus proches (Chesnes, St Quentin). L'interphone sera également mieux signalé.

25° Nous avons demandé dans une précédente réunion DP, pour l'interphonie de S^t EXUPERY, l'affichage du numéro de la voie sur le DECT et la possibilité de basculer le téléphone sur le DECT. Durant les mois de novembre et de décembre 2012, des travaux de modification ont été réalisés au péage de S^t EXUPERY pour l'installation du PIV à S^t QUENTIN FALLAVIER. Nous constatons qu'aucune de nos demandes n'a été retenue lors de ces modifications. Nous souhaitons en connaître les raisons et savoir quand nos demandes de modifications concernant le DECT de S^t EXUPERY seront réalisées ?

La décision a été prise en octobre 2012 de coupler la nouvelle centrale interphonie GE800 (déployée par la DISI fin 2012) avec le PABX, pour renvoyer l'interphone sur un téléphone portable DECT. La partie interphonie est réalisée. La commande de la carte d'interface PABX a été passée le 26 novembre 2012 et la date d'installation est prévue le 1^{er} février. Il y aura une intervention commune DE/DISI pour mise en œuvre de cette fonctionnalité avec Commend (courant février).

26° La direction peut-elle nous dire qui doit assurer le nettoyage des plates-formes de péages (ramassage des papiers et autres) ?

Le contrat de service entre les Centres d'entretien et les Centres péage qui sera signé avant fin janvier 2013 prévoit qu'une fois par mois, à l'occasion du lavage des voies, le Centre d'entretien assure le ramassage des papiers dans les îlots. Par ailleurs, le livret RIVA prévoit que cette tâche soit réalisée par les RIVA.

Toutefois, Bertrand de SAINT ANDRE rappelle que la propreté des sites est l'affaire de tous ; il en va de l'image de marque de l'entreprise

27° La direction peut-elle nous expliquer pourquoi il n'y a pas eu à nouveau un appel à candidature sur le poste RIVA du Centre Nord Isère, suite au désistement d'un salarié sur ce poste ?

La fin de procédure de recrutement s'est achevée courant novembre 2012. Le candidat retenu, après une période d'adaptation de 3 jours, n'a pas souhaité donner suite. Les résultats de la procédure de recrutement étant récents, nous n'avons pas jugé utile de relancer cette dernière, compte tenu du fait qu'une 4^{ème} personne avait été présélectionnée mais non retenue initialement puisqu'il y avait 3 places.

28° Tous les pins sur le centre de Saint-Marcellin ont été coupés, cela est-il dû au fait qu'ils soient infestés de chenilles ? Et pour éviter les piqûres aux agents routiers ?

Des arrêtés municipaux et départementaux nous demandent de traiter la problématique des chenilles processionnaires, comme tout propriétaire foncier. Les pins qui ont été plantés à la construction dans l'échangeur de St Marcellin étaient infestés de cocons. Aucun traitement n'étant efficace pour éradiquer ce fléau, Michel VISTORKY a demandé au centre de couper tous les pins et de replanter à la place des feuillus qui n'accueillent pas les cocons.

CGT

29° Dans le compte rendu DP du 18 octobre, il est écrit que le règlement des CNP et APD pourrait se faire sous 10 jours sans frais. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ?

Pour les CNP, le document est en cours d'impression : livraison fin janvier.

Pour les APD, la version logiciel de la BTP doit être modifiée : livraison fin février.

30° Avant l'installation du PIV, les péagers pouvaient basculer l'interphonie sur des téléphones portables. Ces téléphones étaient utiles en cas d'une intervention physique. Ils ont

été désactivés donc les péagers ne peuvent plus répondre aux appels s'ils sont dehors. Pour quelle raison les téléphones ne sont-ils plus en service ? Nous vous demandons de remettre en place ces téléphones.

Ce problème est en cours d'étude.

Un élu précise que, sur VOREPPE, tout le monde se sert du téléphone. Comment la direction va-t-elle répondre à ce besoin ?

31° Les délégués du personnel souhaitent connaître, centre par centre, secteur par secteur, l'effectif restant exact des agents routiers et chefs d'équipes CDI suite à l'accord d'entreprise relatif à la Viabilité/Sécurité.

Chesnes : 28 + 2

Nances : 31 + 2

3 Massifs : 62 + 6 - Rives : 25 + 2 - St Marcellin : 22 + 2 - Le Crozet : 15 + 2

Val de l'Isère : 38 + 4 - Le Touvet : 21 + 2 - Aiton : 17 + 2

Annecy : 31 + 2

Total : 190 + 16

Un élu fait remarquer la difficulté sur AITON de mettre en place une intervention sécurité liée à l'absence de personnel.

Michel VISTORKY précise qu'en cas de problème sur une ronde, on arrêtera un chasse-neige.

SUD

32° Afin de donner de la visibilité aux TPA, nous demandons que les centres péage veillent à diffuser les tours de services des fêtes de fin d'année plus tôt que la date prévue.

Nous nous conformons strictement aux accords d'entreprise, à savoir au minimum 10 jours avant.

33° Plusieurs salarié-es nous ont indiqué ne pas avoir bénéficié de la prise en compte des postes Faisant-fonction/Receveur Chef dans le calcul du montant de leur prime de fin d'année, et ce, contrairement aux dispositions conventionnelles (Accord n° 31 – Art. 4). Nous demandons la régularisation de cette situation sur le prochain bulletin de paie.

Voir question 10.

34° Pour quelles raisons la note de service « retrait et vidage des sacs à pièces et coffres à billets des BTP – Expérimentation Nord Isère » a-t-elle une nouvelle fois été modifiée ?

Ce qui a été diffusé est une procédure qui généralise à tous les centres l'expérimentation faite sur le centre Nord-Isère. Comme toutes les procédures, celle-ci peut être amenée à évoluer. En l'occurrence, par rapport à la précédente version, les péages de St Exupéry et Chesnes, qui n'étaient pas concernés au début, ont été intégrés dans la dernière version, suite à l'installation de coffres à loget.

Un élu fait part de son regret de voir les ATE de plus en plus souvent amenés à se déplacer, alors qu'avant les Receveurs chefs assuraient cette tâche et cela ne posait pas de problème.

35° Pourquoi, depuis plusieurs semaines, sur le péage de l'Isle d'Abeau, les 6H-14H sont-ils remplacés par des 7H-14H et les 14H-22H par des 14H-20H ?

La détermination des plages horaires est fixée en fonction des trafics prévisionnels. Ces horaires correspondent mieux aux besoins.

36° Comment se fait-il que les horaires aient été si réduits sur les péages du secteur de l'Isle d'Abeau — avec pour conséquences, de l'attente aux péages pour les automobilistes et du stress supplémentaire pour le personnel en poste — lors du week-end du chassé-croisé entre Noël et le jour de l'an, alors que le trafic était important ? Comment l'entreprise peut-elle assurer le service qu'elle se doit d'assurer dans ces conditions ?

La règle de base est la télé-exploitation des péages satellites les jours fériés, sauf si le trafic nécessite du personnel. On relève sur le livre de bord de l'Isle d'Abeau, une seule remontée de trafic dans les bretelles de Villefontaine, le samedi 29 décembre de 12h15 à 12h45 (il n'y avait pas de péager présent). La configuration standard sans péager est 2 BTP + 1 voie « t » -> l'Astreinte Péage a été appelée pour transformer la voie « t » en tous paiements pendant une demi-heure. Aucun autre incident n'a été relevé sur le livre de bord ce week-end-là.

L'automatisation sur les péages a été réalisée en fonction des données trafic annoncées pour cette semaine-là.

37° Sur le péage de Saint Quentin, afin de faciliter le travail des RIVA depuis la mise en place du TSA, nous demandons l'installation d'un MUST avec clavier déporté sur la voie 108 pour pouvoir intervenir sur la voie 109 depuis les voies d'entrées.

Nous avons pris en compte la problématique technique de traversée de ces voies. Une première solution permettra de les traverser en toute sécurité : mise en place d'un bouton pour baisser la barrière amont et mise sur croix rouge de la voie (version must Adelaç nécessaire). Cela devrait répondre à la problématique.

Bertrand de SAINT ANDRE verra s'il est possible de faire évoluer le système afin de pouvoir effectuer cette opération à distance, et faire ainsi en sorte que le Receveur chef ait l'information que la voie est fermée.

38° Sur le centre d'Aiton, des salariés n'ont toujours pas obtenu de justificatif de prime minorée concernant l'année 2011. Nous vous demandons de bien vouloir y remédier.

Michel VISTORKY souhaite connaître le nom du ou des salariés concerné(s) pour voir le problème avec le Chef de centre car a priori, tous les courriers ont été validés.

39° Comme chaque année, nous sommes sollicités par des salarié-es qui n'ont pas bénéficié d'un justificatif écrit de prime minorée, contrairement aux dispositions conventionnelles. Nous vous demandons de faire un rappel à la hiérarchie locale du centre d'Aiton.

Même réponse qu'à la question 38.

40° Pouvez-vous nous donner l'effectif actuel des agents routiers en CDI par secteur ?

Chesnes : 30

Nances : 33

3 Massifs : 65 - Rives : 25 - St Marcellin : 25 - Le Crozet : 15

Val de l'Isère : 40 - Le Touvet : 22 - Aiton : 18

Annecy : 33

Total : 201

41° Est-il prévu de doter les assistant-es téléexploitation d'une adresse électronique dans le cadre du projet REVIT ?

Oui, des postes bureautiques identiques à ceux des Receveurs chefs sont prévus et en préparation pour une installation courant 1^{er} trimestre 2013. Une adresse électronique sera également attribuée en plus du pack office de base.

42° Quel est le montant de la prime théorique de fin d'année à laquelle peut prétendre un-e salarié-e absent-e en AT du 1^{er} janvier au 31 août, puis en ML du 1^{er} septembre au 31 décembre ?

Selon les règles en vigueur dans la société, les absences résultant des accidents du travail ne réduisent pas le montant de la prime théorique normale.

Celles dues à la maladie peuvent entraîner une minoration du montant de cette prime lorsqu'elles dépassent 180 jours sur la période de référence (septembre N – 1 à septembre N).

43° Les cotisations versées par les salarié-es au titre de la mutuelle sont-elles déduites directement du net fiscal à déclarer aux impôts ou pas ? Le cas échéant, nous demandons que la Direction adresse un courrier aux salarié-es afin de les informer de la part déductible à faire figurer sur leur déclaration fiscale.

Comme toutes les cotisations, la part salariale de la cotisation mutuelle est déduite du net fiscal figurant sur le bulletin de salaire et figurant sur l'avis d'imposition des salariés. Ces derniers n'ont donc aucune action particulière à effectuer.

Question orale

Question concernant les images vidéo des péages dotés de caméras : les caméras plates-formes enregistrent des images qui ne sont conservées que 6 jours. Tous les péages ne sont pas équipés de caméras.

PROCHAINE REUNION : le 19 février – 9H 30 à BRON
